

AR Prefecture

083-218300887-20260605-2026048-DE
Reçu le 09/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
Liberté-Égalité-Fraternité



Commune de Néoules

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES

Séance du 5 juin 2026 à 17H30 heures

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents : Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Karine BILLAULT – Daphné YETERIAN – Mikaël SCHNEIDER – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Laurène PEREZ – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Fouad ABBAOUI – Jean-Daniel WIDMAIER – Fabien COLOMBAN – Emilie CLEMENT – Guillaume BERNARDEAU – Mireille GALIZIA – Rodolphe HUBERT

Absents excusés : Jacques OLES – Christian TRIVERO – Isabelle GATTI – charlotte PARTOUCHE

Ont donné pouvoir : Jacques OLES à Karine BILLAULT – Christian TRIVERO à Sophie ABOUDARAM – Isabelle GATTI à Kévin MARTIN – Charlotte PARTOUCHE à Mikaël SCHNEIDER

Date de la convocation : 28.05.2026

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 17 jusqu'à l'adoption du procès-verbal – 18 à partir du point n° 1 (arrivée de monsieur Kévin MARTIN à partir du point n°1) – 19 à partir du point n°2 (Arrivée de monsieur Patrick GUARINOS au point n°2).

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 20 jusqu'à l'adoption du procès-verbal – 22 au point n°1 – 23 à partir du point n°2

Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, monsieur Jean-Daniel WIDMAIER est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2026-048 – Désignation des représentants de la commune au sein de l'association de la Passerelle du Val d'Issole (LPVI)

Rapporteur : Mme Le maire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'association la Passerelle du Val d'Issole ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de désigner ses représentants au sein de l'association la Passerelle du Val d'Issole ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants pour siéger au sein de l'association la Passerelle du Val d'Issole :

Représentante titulaire :

- Madame Nicole LEBON

Représentante suppléante :

- Madame Laurence GASSIER

AUTORISE madame le maire à signer tout document relatif à cette désignation.

Résultat du vote	
Pour	18
Contre	0
Abstention	5

(Abstention : F. COLOMBAN, E. CLEMENT, G. BERNARDEAU, M. GALIZIA, R. HUBERT)

Adopté en séance publique le 5 juin 2026.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

S. Abo

